



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0573

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Communauté urbaine au réseau des villes méditerranéennes (Medcités)

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0573

commission principale : développement économique

objet : **Adhésion de la Communauté urbaine au réseau des villes méditerranéennes (Medcités)**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis une dizaine d'années, la Communauté urbaine et la ville de Lyon se sont investies dans des programmes de coopérations décentralisées techniques avec des villes du pourtour méditerranéen : Rabat (Maroc), Sétif, Alger (Algérie), Tunis (Tunisie), Beer-Sheva (Israël), Jéricho (Territoires palestiniens), Beyrouth, Tripoli (Liban), Alep (Syrie).

Aujourd'hui, de nombreux problèmes environnementaux, économiques et sociaux ne trouvent leurs solutions qu'au niveau des territoires. Le processus mondial de décentralisation des collectivités locales a amené les réseaux de villes à coordonner leurs actions pour jouer un rôle plus fondamental et valoriser l'échange et la confrontation des politiques urbaines.

Les stratégies de développement urbain durable portées par l'agglomération lyonnaise ont amené la Communauté urbaine à proposer sa candidature au réseau des villes méditerranéenne (Medcités) créé à Barcelone en novembre 1991 à l'initiative du programme d'assistance technique environnementale méditerranéenne (METAP).

Medcités a pour objectif général de renforcer les capacités de gestion environnementale des administrations locales sur la base des quatre axes suivants :

- renforcement de la conscience de l'interdépendance et de la responsabilité commune en ce qui concerne les politiques environnementales urbaines dans le bassin méditerranéen,
- renforcement du rôle et des moyens (capacité institutionnelle, financière et technique) des municipalités pour la mise en place des politiques locales de développement durable,
- développement de la connaissance, de la prise de conscience et l'engagement des citoyens en ce qui concerne le développement urbain durable,
- mise en place d'une politique de coopération décentralisée directe afin de développer le partenariat entre les villes côtières de la Méditerranée dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le réseau est composé de une à deux villes de chaque pays du pourtour méditerranéen. Il se structure autour de :

- une assemblée générale réunissant tous ses membres,
- un bureau dirigé par 5 à 9 membres,
- une présidence qui représente le réseau dans tous ses actes de la vie civile,
- un secrétariat général qui assiste la présidence et le bureau dont les missions sont les suivantes :
 - . aider à l'identification des besoins des villes et à constituer des dossiers de recherche de fonds,
 - . représenter le réseau Medcités dans les événements internationaux,
 - . assurer la coordination générale technique et financière, la préparation et le suivi de projets de terrain lorsqu'ils ont été approuvés par les membres du bureau de Medcités,
 - . assurer le fonctionnement courant du réseau, en organisant l'assemblée générale, les réunions du bureau, les rapports financiers ainsi que la publication du matériel de présentation,
 - . percevoir les cotisations annuelles des membres.

Le secrétariat général a un mandat de quatre ans. La fonction de secrétaire général a été exercée successivement par Limassol, Marseille et actuellement Barcelone.

Les villes actuellement membres du réseau sont Barcelone, Marseille, Ancône et Rome (Italie), Benghazi (Libye), Tirana (Albanie), Dubrovnik (Croatie), Thessalonique (Grèce), Izmir et Silifke (Turquie), Alep et Latakia (Syrie), Ashdod et Haïfa (Israël), Alexandrie (Egypte), Gaza (Territoires Palestiniens), Tanger et Tétouan (Maroc), Sfax et Sousse (Tunisie), Tripoli et El Mina (Liban), Limassol et Larnaca (Chypre), Oran (Algérie) et Zarqa (Jordanie).

Le programme de travail du réseau est basé sur les audits environnementaux et les plans environnementaux à moyen terme suivis par des programmes spécifiques pour répondre aux priorités qui ont été déterminées pour chaque ville. Des experts des villes du Nord prennent part au développement de ces programmes.

Les actions de formation sont réalisées grâce à des séminaires, des visites présentées par des techniciens, des manuels de formation et des expositions.

Medcités publie un bulletin interne qui informe quant aux actions effectuées par les différentes villes ainsi qu'aux activités propres du réseau.

De plus, Medcités participe comme observateur permanent au Plan d'action de la Méditerranée (PAM) des Nations unies et il est aussi membre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMD) dans le Service des autorités locales. Le réseau Medcités est aussi membre du comité de direction de la Conférence des villes durables.

L'action de la Communauté urbaine au sein du réseau de villes Medcités se traduira essentiellement par la participation à un groupe de travail thématique et au montage d'un projet spécifique sur la base d'un des thèmes suivants :

- qualité de l'air et de son impact sur la santé,
- mobilité urbaine,
- gestion durable de l'eau,
- gestion des déchets.

Les synergies avec les villes membres de Medcités qui sont également villes partenaires de la Communauté urbaine seront à rechercher prioritairement, à travers des projets communs inscrits dans leur programme de travail de coopération décentralisée.

Compte tenu des objectifs poursuivis par ce réseau, de son ouverture stratégique pour l'agglomération lyonnaise vers l'espace méditerranéen, et des collaborations actives qui pourront être développées en lien avec nos coopérations bilatérales dans le pourtour méditerranéen, il est proposé d'adhérer au réseau Medcités.

Le versement de la cotisation au titre de l'année 2009 se fera au secrétariat général en fonction pour un montant équivalent à 1 000 \$ USA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine au réseau Medcités.

2° - La dépense en résultant, soit 1 000 \$ équivalent à 707,01 € au 11 février 2009, sera imputée aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.